

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 mars 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 mars 2012

Publié le 23 mars 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS		

### *Membres absents :*

M. Jean-François DODET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Patrick CHAPUIS	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Rémi DELATTE	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Myriam BERNARD
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ORVITIS : acquisition-amélioration de 10 logements collectifs (6 PLUS, 4 PLAi), 5 place de l'Hôtel de Ville à Fontaine-les-Dijon**

ORVITIS va réaliser l'acquisition-amélioration de 10 logements collectifs situés 5 place de l'Hôtel de Ville à Fontaine-les-Dijon. Cette opération a été financée au titre de la délégation 2011 de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, ORVITIS, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 57 000 € au titre des PLUS,

- 76 000 € au titre des PLAi,

représentant 13,26 % du coût prévisionnel TTC (1 003 225,37 €).

Conformément aux dispositions de la Charte communautaire, cette opération fait l'objet de réservations de logements à hauteur de 2 logements (1 PLUS, 1 PLAi) dont l'attribution devra respecter les priorités adoptées par le Grand Dijon.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à ORVITIS - *BP 90104 - 21001 DIJON cedex*-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 10 logements collectifs (6 PLUS, 4 PLAi), situés 5 place de l'Hôtel de Ville à Fontaine-les-Dijon, **deux subventions d'un montant total de 133 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 57 000 € au titre des PLUS,

- 76 000 € au titre des PLAi.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;

- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.